



Flobecq : 35 % des maisons sont équipées de photovoltaïque



Alain Depret
Secrétaire de rédaction

Avec 35 % d'habitations équipées en panneaux photovoltaïques, la Commune hennuyère de Flobecq possède le taux de pénétration aux énergies renouvelables le plus fort en Wallonie. De quoi atteindre les objectifs environnementaux européens bien plus vite que prévu. Tant et si bien que Flobecq a été citée en exemple lors de la Cop 21, le grand rendez-vous environnemental parisien de 2015.

Il faut dire que permettre à tous ses habitants de bénéficier gratuitement de panneaux photovoltaïques était un pari plutôt risqué. Un pari que la commune a cependant tenu grâce à la création d'une asbl « Collines sous levant », dont elle est à la source. L'asbl a ainsi emprunté pas moins de 4,5 millions d'euros pour financer les installations photovoltaïques des citoyens,



Philippe Mettens, Bourgmestre de Flobecq

pour, ensuite, rembourser cette avance via les certificats verts ainsi produits.

Un projet qui ne rapporte pas un centime à la commune, mais dont le retour sur investissement est à chercher au niveau environnemental. Un projet qui a d'ailleurs très vite séduit Ores, qui s'est depuis inspiré de l'exemple de Flobecq pour mener quelques études essentielles dans le domaine.

Et, pour parvenir à ce tour de force, les négociations ont été longues et nombreuses : financières, juridiques, mais aussi politiques. Mais qu'à cela ne tienne, aujourd'hui, le dossier est plutôt bien ficelé et pourrait donner des idées aux autres communes wallonnes, comme nous le confirme Philippe Mettens, Bourgmestre de Flobecq, prêt à mettre à disposition le projet à quiconque voudrait se lancer dans l'aventure.

Monsieur le Bourgmestre, quel a été le cheminement de votre réflexion en matière de photovoltaïque au sein de la commune ?

Flobecq, située à la frontière linguistique, a plutôt tendance à attirer de

nombreux habitants fortunés désireux de faire construire un nouvel habitat tout en posant un geste symbolique pour l'environnement par le placement de panneaux photovoltaïques. Par ailleurs, le centre du village est composé d'une population plus précarisée qui a,

elle, du mal à payer ses factures énergétiques. C'est un paradoxe que nous avons voulu relever parce que le coût de telles installations est un frein au développement des énergies vertes. La commune a donc eu l'idée de constituer une asbl nommée « Collines sous levant » et de procéder à un emprunt assez important afin d'offrir à la population les éléments photovoltaïques gratuitement. Cela fonctionne déjà depuis cinq ans. Alors que les objectifs européens sont de l'ordre de 20 % d'énergie alternative à l'horizon 2020, 35 % des maisons sont donc équipées, chez nous, de panneaux photovoltaïques.

Ce qui fait de Flobecq un modèle du genre...

Je pense que c'est même un exemple unique en Europe. Notre projet rencontre d'abord un objectif de développement durable par la réduction de l'empreinte CO₂. Mais il constitue également un objectif social parce que cela a permis à une partie de la population qui n'en avait pas les moyens d'obtenir ce type d'installation et de réduire sa facture énergétique. Enfin, il rencontre un objectif économique car cela a permis à un secteur économique de la région de se développer.

Le projet était-il simple à ficeler ?

Pas vraiment. Ce projet reste quand même un projet assez ambitieux et com-



plexe en raison des aspects juridiques, financiers et techniques assez importants. Mais c'est un projet qui vit en régie aujourd'hui et qui est facilement exportable. Il suffit que des communes fassent appel à nous et nous leur présenterons notre projet sans problème. Lorsqu'il s'agira de communes plus importantes, je suppose que notre projet devra être un peu adapté, mais on peut imaginer travailler uniquement sur des quartiers. L'important est de travailler sur des objectifs ambitieux afin de répondre aux injonctions de la Cop 21, c'est-à-dire sortir du discours et de l'incantation et mettre en œuvre des actions significatives concrètes.

Quelles sont les difficultés auxquelles vous avez été confronté ?

Au niveau des moyens financiers, nous avons choisi une banque particulière, qui poursuit des objectifs éthiques qui correspondent à ce que l'on voulait mettre en œuvre. Il a donc fallu attendre l'aval du siège principal de cette banque car l'enjeu était ambitieux et risqué. Sur le plan juridique, on travaille sur du long terme, sur des bâtiments qui peuvent être entre-temps vendus ou détruits par un incendie, donnés en héritage ou loués... Et il y a donc tout un ensemble d'aléas dont il faut tenir compte. Nous avons dû rédiger des contrats extrêmement précis avec des bureaux d'avocats spécialisés. Nous avons eu aussi quelques inquiétudes par rapport à Ores parce qu'Ores a un droit de veto sur les installations de cette nature.

Or, il se fait qu'Ores a tout de suite été un partenaire important...

Oui, Ores a même fait de Flobecq un pilote pour étudier les réactions du réseau basse tension à des multiplications importantes d'installations. Il faut savoir qu'en plein été, en plein midi, il y a une production importante qui n'est pas consommée sur place et il y a donc une injection d'électricité sur le réseau qui peut le perturber. Sachant que la Wallonie avait souscrit aux objectifs européens des énergies alternatives, Ores a essayé de trouver, à travers notre modèle, une capacité de visualisation de l'impact qu'aurait un développement aussi considérable. Ores est donc non seulement notre partenaire mais il a décidé de créer



une chaire à la Faculté polytechnique de Mons qui étudie tous les aspects du programme, en ce compris ses aspects sociologiques. En outre, Ores a mis à la disposition de chaque installation deux compteurs intelligents qui permettent d'avoir un suivi en ligne de la consommation et de la production d'énergie de chaque bénéficiaire. Il existe une connexion GPRS entre chaque compteur intelligent et un serveur central, ce qui nous permet d'avoir à distance une visualisation et un contrôle de l'état de fonctionnement des installations. Ce sont des expériences concrètes de ce que l'on appelle le smart metring qui permet également à la Faculté de tirer des enseignements intéressants, utiles pour l'avenir.

Quoi d'autre ?

Nous avons aussi rencontré des difficultés par rapport à la CWaPE. En effet, celle-ci, en tant qu'organisme officiel chargé du contrôle des énergies vertes et du photovoltaïque, prend en compte chaque citoyen individuellement, alors que nous sommes constitués en asbl. Il a donc fallu expliquer à la CWaPE la philosophie de notre projet, auquel elle a d'ailleurs rapidement adhéré. Sur cette base, nous sommes donc désormais considérés comme une addition de ci-

toyens et non comme une entité globale. Ce n'était pas évident parce que le décret ne prévoyait pas ce cas de figure a priori mais, au-delà de cela, la CWaPE a vite compris que, derrière ce projet, il y avait une véritable philosophie à promouvoir.

Et puis, une asbl est soumise à un taux de TVA de 21 %, ce qui n'est pas le cas des citoyens dans ce cas...

En effet, cela aurait été, en quelque sorte, un préjudice indirect pour les citoyens qui, eux, bénéficient d'une TVA à 6 %. Une négociation a donc eu lieu avec le ministère des Finances et nous avons obtenu une dérogation avec une TVA à 6 %. Globalement, au final, nous avons montré que les pouvoirs publics pouvaient avoir un rôle et un impact significatif sur l'environnement et nous avons démontré que l'on peut mettre en œuvre des partenariats avec des concitoyens qui sont, au quotidien, les vrais partenaires du projet. Et c'est bien normal, car il faut qu'ils nous informent des problèmes techniques qui peuvent apparaître. Nous sommes aussi en interaction avec eux pour connaître l'usage qu'ils peuvent faire des bénéfices tirés de l'énergie. Il y a donc vraiment une réelle confiance qui s'installe.

Le dossier fut également un bel exemple de partenariat public/privé...

En effet. On peut dire que, au travers de cette asbl, c'est une sorte de partenariat entre le secteur public et le secteur privé qui s'est mis en place. La participation de la commune n'ayant été que de garantir l'emprunt contracté par l'asbl, même si c'est la commune qui a tout mis en action. Tout cela marche très bien aujourd'hui, c'est un système robuste sur le plan financier, et je crois que c'est un bel exemple de ce que l'on peut faire aujourd'hui pour le bien de notre planète.

Cela vous paraît-il possible de mettre en œuvre ce type de dossier dans des communes plus grandes que la vôtre ?

Il fallait oser le faire, en tout cas. Flobecq a offert sa garantie communale, ce qui est ambitieux et risqué. Je crois que la taille d'une commune comme la nôtre nous a en effet permis d'envisager, à l'échelle de l'ensemble de l'entité et du territoire, un projet que l'on peut qualifier de pilote quant à sa taille. Maintenant, si ce projet devait se développer dans une autre commune, d'une taille plus importante, ce serait sans doute différent. Mais l'ensemble des aspects difficiles a été résolu. On a donc essayé les plâtres et le modèle est assez facilement exportable. On se dit aujourd'hui qu'il pourrait s'appliquer

à des quartiers, à des sociétés de logement... Je suis régulièrement invité à des conférences pour présenter notre asbl et j'ai notamment été approché par la Ville de Bruxelles, qui souhaite appliquer notre projet à certains de leurs quartiers.

En conclusion, vous êtes donc pleinement satisfaits de votre initiative, cinq ans après ?

Quand on voit que les Nations Unies essayent de trouver des réponses au sujet du climat, je crois que tout le monde doit faire sa part, et ce, partout dans le monde. Dans l'ensemble, on peut dire que notre projet est élégant, et qu'il suscite encore pas mal de fascination auprès de ceux qui en bénéficient. Parce que, voir une facture réduite quasiment à zéro, cela a quelque chose de joyeux ! Et la fierté a encore été plus grande quand nous avons été cités en exemple à la Cop 21, en tant qu'initiative locale originale.

Comment voyez-vous le développement durable pour Flobecq à l'avenir ?

Nous avons calibré la production d'électricité en base annuelle sur la consommation. Nous avons donc demandé aux citoyens qui participent au projet de nous fournir leur facture d'électricité. Nous avons donc aujourd'hui une idée précise de la consommation du ménage moyen à Flobecq. Et nous avons installé

des unités de production qui correspondent à la demande. Or, la consommation n'est pas constante. Il y a des moments où la production est plus forte que la consommation et ce surplus est injecté dans le réseau. C'est un surplus que nous perdons. La question du stockage de l'énergie se pose donc. Nous travaillons aujourd'hui sur des systèmes qui permettraient aux gens de stocker l'énergie produite alors qu'ils ne l'utilisent pas, de manière à ce qu'ils soient, en base annuelle, totalement autonomes. Vous le voyez, on va donc au bout de notre modèle.

Autre chose ?

Nous allons également, dans le futur, travailler sur la bio-méthanisation à échelle humaine. Il s'agirait de mettre à disposition des utilisateurs des petites unités de production, de manière à ce que les gens établissent un lien direct et symbolique entre leur production de déchets organiques, en allant déverser ces déchets dans l'unité de production de biomasse pour la commune. Les gens devraient cependant faire un tri supplémentaire et nous serions aidés par Ipalle dans l'opération. Mais les citoyens sauraient que, par ce geste de dépôt volontaire, ils contribuent à produire gratuitement l'eau chaude du terrain de sport et le chauffage de l'école, notamment. Et ils contribueraient ainsi à faire baisser l'impôt local.



Le lecteur trouvera sur UVCW TV, la web TV de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, un reportage à ce sujet (www.youtube.com/uvcwvtv).